

Une voix: Asseyez-vous!

M. Scott (Victoria-Haliburton): Je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous. J'ai pensé que le député répondait au leader du gouvernement à la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je reconnais qu'une certaine confusion a régné. Le député de Nepean-Carleton, qui avait la parole, traitait de réforme. Le président du Conseil privé (M. Pinard) l'a interrompu pour parler fort longuement du comité qui sera créé la semaine prochaine. Peut-être la présidence s'est-elle laissée un peu trop aller à écouter très attentivement ce qui se disait. Je concède qu'on ne s'en est pas tenu suffisamment à ce dont la Chambre est saisie, soit la proposition d'amendement au bill C-114. Cependant, j'ai donné la parole au député de Mission-Port Moody. Je me suis trompé; je n'avais pas vu le député de Victoria-Haliburton se lever.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, il y a deux choses dont j'aimerais parler. Tout d'abord, il est très curieux qu'au beau milieu d'un débat sur le bill C-114, nous nous retrouvions engagés dans une discussion sur la réforme parlementaire. Étant donné que le temps que nous pouvons consacrer à l'étude de ce bill est limité, je ne pense pas que nous devrions nous écarter du sujet. Un certain nombre de députés veulent prendre la parole à propos de cette mesure et nous aborderons une autre fois le sujet de la réforme parlementaire. Si nous devons continuer à discuter de la réforme parlementaire, il convient d'accorder la parole à un député néo-démocrate, mais comme nous examinons le bill C-114, la procédure exige que nous alternions d'un côté à l'autre. Par conséquent, le prochain orateur devrait être un député de l'opposition officielle.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je n'ai pas de liste des députés qui ont participé au débat. J'ai dit que je n'avais pas vu le représentant de Victoria-Haliburton se lever et c'est par erreur que j'ai accordé la parole au député de Mission-Port Moody. Elle peut lui être retirée avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme la Chambre n'accorde pas son consentement, la présidence reste donc sur ses positions. La parole est au député de Mission-Port Moody.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression, comme le phénix, de renaître trois fois de mes cendres. Si la règle de la pertinence était appliquée rigoureusement, la présidence devrait peut-être reprendre les deux côtés de la Chambre. J'appuie la présidence et ses décisions. Quand la présidence cède la parole au député de Mission-Port Moody, je n'y trouve rien à redire.

A maintes reprises, les quelques derniers orateurs se sont écartés du sujet, comme l'a signalé le whip adjoint du parti conservateur. Le leader du gouvernement à la Chambre n'a pas été le premier à le faire. Tout a débuté avec les rêveries intellectuelles et prosaïques du disert député de Nepean-Carleton (M. Baker), qui est très capable. Il sait combien de diables peuvent se tenir sur la tête d'une épingle. Il peut se lancer dans de grandes divagations au pied levé. Il mérite après toutes ses années à la Chambre le surnom de «beau parleur au style melliflue». Je l'aime bien, même lorsqu'il se trompe dans ses métaphores au point de dire qu'on ne peut apprendre à un vieux singe à faire la culbute. Une allusion de ce genre me déconcerte, mais non le député qui est passé maître dans l'art de

Assurance-chômage—Loi

mystifier. Il a je crois, provoqué le leader du gouvernement à la Chambre et voilà pourquoi ce dernier a été dérouté, il a voulu se porter à la rescousse du ministre du chômage et nous nous sommes engagés dans un débat sur la réforme parlementaire. La chose s'impose probablement, car certains d'entre nous ont tendance à déformer sinon à dénigrer certains aspects du Parlement. Nous devrions agir par l'intermédiaire du comité spécial et nous attendons que l'occasion se présente avec impatience. J'étais un peu inquiet cependant quand le député de Nepean-Carleton a offert de payer le champagne au leader du gouvernement à la Chambre. Je me demande si on peut dire que c'est un pot-de-vin ou quelque chose du même genre.

• (1510)

M. Baker (Nepean-Carleton): Du champagne canadien.

M. Rose: Oui, du champagne canadien.

Je suis persuadé qu'il ne voulait soudoyer personne. Comme nous avons entamé aujourd'hui le débat sur l'assurance-chômage et sur le prolongement de l'application de la norme variable, je voudrais faire quelques observations. D'abord, nous ne nous opposons pas au projet d'élargissement. Nous en aurons long à dire, toutefois, lorsqu'il sera modifié, car nous n'aimons pas les attitudes que supposent certaines paroles non seulement du ministre, mais encore du premier ministre (M. Trudeau), qui semblent laisser entendre que ce sont les chômeurs qui sont responsables du chômage et nous n'approuvons pas non plus qu'on transforme les prestations fédérales du chômage en prestations provinciales du Bien-être. Cela peut se faire, mais il est impossible de faire porter par d'autres le drame des chômeurs.

Certains gens ne paient aucune forme d'assurance-chômage.

M. Nystrom: Les sénateurs.

M. Rose: Les députés, les sénateurs . . .

Une voix: Stanley ne le permettrait pas.

M. Rose: . . . mais les sénateurs n'en ont pas besoin. Ils ont un emploi à vie. Ils n'ont pas besoin non plus d'indemnité de cessation d'emploi. Mais je tiens à signaler que le poste de député est l'un des moins sûrs au monde, comme certains d'entre nous au moins en ont peut-être fait l'expérience. Le mandat moyen d'un député est de 5.3 ans; notre sécurité d'emploi n'est donc pas fantastique et nous devrions peut-être payer, comme groupe, des primes d'assurance-chômage, quoiqu'en dise le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Je regrette que le ministre ne soit plus là, monsieur l'Orateur, mais je comprends qu'il soit parti, après la dernière série d'échanges. Il nous a priés de ne pas parler aujourd'hui du taux de chômage. Il nous a demandé de ne pas discuter, peut-être de l'anxiété et de l'insécurité des travailleurs qui sont menacés de licenciement. Il ne voulait pas nous entendre parler des changements tant attendus ou des améliorations que nous pourrions proposer à l'assurance-chômage. Il ne voulait pas que nous parlions des sombres perspectives d'avenir pour les étudiants et les jeunes. Je ne peux pas le blâmer. Il ne veut pas que nous en parlions parce qu'il voudrait détourner l'attention des Canadiens de ces réalités pour la diriger sur le monde meilleur qu'une autre loi instaurera un jour. Il ne veut pas que nous